

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 28 septembre 2022
Délibération n° : 2022_47
Date de convocation : 21 septembre 2022

Objet : **Décision modificative N°5 (virements de crédits)**

Par la suite d'une convocation en date du 21 septembre 2022, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 28 septembre 2022 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, excusée ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé, pouvoir à Valérie GARCIN-EYMÉOUD (3 voix)

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Nicolas CRUNCHANT (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Amélie FOURNIER (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, excusée ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglies** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, excusé
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé,
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

Vu :

- Le Code général des Collectivités Territoriales,
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024 ;
- La délibération du 29 septembre 1986 approuvant la construction du bâtiment au col pour y créer un point d'accueil et d'information cyclo touristique d'été ;
- La délibération du 12 mars 2020 approuvant le projet POIA « Aménagement et requalification paysagère du col d'Izoard » et son plan de financement ;
- La convention attributive POIA « Aménagement et requalification paysagère du col d'Izoard ».

Considérant :

- L'opération Grands Cols émanant du Département et le partenariat qui en découle,
- Les lots 1 et 2 du marché 2022M01 en cours de réalisation,
- Les propositions reçues sur le lot 3 et rejetées car hors enveloppe, ainsi que le prix des matériaux,
- Les subventions acquises sur ce projet dans le cadre du POIA PA0020176 et de ses co-financements,

Le Comité syndical, réuni le 28 septembre 2022, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés : 19
Nombre de suffrages :	37	Votes Contre : 00 Pour : 19
Nombre de membres présents :	12	Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	03	

De procéder au vote du virement de crédits suivant sur le budget de l'exercice 2022 :

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

ID : 005-250500600-20220928-DM5_2022-BF

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 28 septembre 2022
Délibération n° : 2022_47
Date de convocation : 21 septembre 2022

Objet : **Décision modificative N°5 (virements de crédits)**

SECTION D'INVESTISSEMENT EN VIREMENT DE CRÉDITS

CRÉDITS OUVERTS

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2313	1492	Travaux Col Izoard	33'788,40 €
Total				33'788,40 €

CRÉDITS RÉDUITS

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	33'788,40 €
Total				33'788,40 €

D'autoriser le Président et la direction à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

